Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA NIÈVRE

ANNEXE 1

CONDITIONS DE NOMINATION SUR CERTAINS POSTES

Poste de direction d'école élémentaire ou maternelle deux classes et plus	Peuvent faire acte de candidature : - Les personnels nommés à titre définitif sur l'emploi considéré. - Les adjoints inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année considérée. - Les enseignants qui ont exercé au moins 3 années sur un poste de direction à titre définitif. - Les enseignants qui étaient dans un autre département devront transmettre une photocopie de l'arrêté de nomination. - Les adjoints non-inscrits sur la liste d'aptitude avec une nomination à titre provisoire		
Poste de direction spécialisée en écoles élémentaires comportant au moins 3 classes spécialisées, école d'application, établissements spécialisés, CMPP			
Poste de directeur de SEGPA	 Les personnels nommés à titre définitif dans l'emploi considéré. Les adjoints inscrits sur une liste d'aptitude académique au titre l'année considérée. Poste à profil 		
Poste fléchés allemand	Seuls les enseignants possédant l'habilitation langues vivantes allemand seront nommés à titre définitif. Tous les autres seront nommés à titre provisoire.		
Poste fléchés anglais	Tous les enseignants seront nommés à titre définitif.		
Poste classe à horaire aménagé	Poste à profil		
Poste classe dédoublée	Tous les enseignants seront nommés à titre définitif.		
Conseiller pédagogique de circonscription, conseiller pédagogique départemental	Titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. Poste à profil		
Maîtres formateurs chargés de classe en école d'application	 -Titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. dans l'ordre du barème – nomination titre définitif. - Admissibles au C.A.F.I.P.E.M.F. dans l'ordre du barème – nominati à titre provisoire. 		
Coordonnateurs départementaux	Poste à profil		
Assistant de prévention de circonscription	Poste à profil		

Postes d'enseignement spécialisé (<u>ULIS école,</u> SEGPA, en IME, ITEP, SESSAD, RASED).	 Sont nommés par ordre de priorité: 1) Enseignants titulaires du CAPPEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste, du CAPA-SH, du CAPSAIS ou du CAEI avec l'option correspondante, nommés à titre définitif. 2) Enseignants titulaires du CAPPEI qui détiennent une certification avec un module de professionnalisation ou un module d'approfondissement différent de celui du poste, du CAPA-SH, du CAPSAIS ou du CAEI avec une autre option, nommés à titre définitif. 3) Enseignants entrant en formation CAPPEI et candidats libres nommés à titre provisoire. 4) Enseignants qui ne détiennent pas le CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS ou CAEI nommés à titre provisoire (sauf pour les postes de maîtres E et G) Rappel : les enseignants se présentant au CAPPEI seront automatiquement affectés à titre définitif dès l'obtention de leur diplôme. 		
Postes en ULIS collège et ULIS lycée	Poste à profil		
Postes en centre hospitalier, CMPP, centre pénitentiaire	Poste à profil		
Enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap	Titulaires du CAEI – CAPSAIS – CAPA-SH – CAPPEI. Poste à profil		
Enseignants référents pour les usages du numérique – poste à profil	Poste à profil		
Enseignants en unité pédagogique pour élèves allophones	Poste à profil		

CTSD du 8 février 2022

Nature	Établissement	RNE établ.	Option
Conseiller ou conseillère pédagogique de circonscription (CPC)			
Conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) – éducation musicale			
Conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) – arts plastiques			
Conseiller ou conseillère pédagogique départemental(e) – numérique			
Ulis collège et lycée*			
Coordonnateur ou coordonnatrice REP			
Coordonnateur ou coordonnatrice réseau rural et/ou territoire éducatif rural TER			
Chargé(e) de mission enseignant(e) référent(e) service école inclusive			
Coordonnateur ou coordonnatrice départemental(e) SAPAD			
Coordonnateur ou coordonnatrice départemental(e) formation continue			
Assistant(e) de prévention circonscription (APC)			
Enseignant(e) référent(e) à la scolarité des élèves handicapés			
Enseignant(e) référent(e) autisme			
Enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique			
Directeur ou directrice d'école à caractère spécifique	CHÂTILLON-EN-BAZOIS Primaire	931X	
	LA CELLE SUR LOIRE Primaire**	426Y	
	NEVERS La Barre Manutention Élémentaire	328S	
	NEVERS École Primaire Spécialisée de Loire	332W	
	NEVERS la Rotonde Élémentaire	715M	
	NEVERS Lucette Sallé Élémentaire	333X	
	OISY Élémentaire**	273G	
	VARENNES-VAUZELLES Romain Rolland Élémentaire	314B	
	VARZY Primaire	302N	
Directeur ou directrice d'école en REP supérieur ou égal à 4 classes	CHÂTEAU-CHINON Jacques Prévert Maternelle	359A	
	CHÂTEAU-CHINON George Sand Élémentaire	697T	
	CORBIGNY Primaire	229J	
	COSNE-SUR-LOIRE Pierre et Marie Curie Primaire	616E	
	COSNE-SUR-LOIRE Franc Nohain Primaire	784M	
	NEVERS Lucie Aubrac Primaire	698U	
	NEVERS Pierre Brossolette Primaire	606U	
	NEVERS Albert Camus Primaire	579P	
	NEVERS Georges Guynemer Primaire d'Application	930W	
	NEVERS Blaise Pascal Primaire d'Application	785N	

Nature	Établissement	RNE établ.	Option
Directeur ou directrice – référent(e) directeurs			
Enseignant(e) classe élémentaire	NEVERS La Barre Élémentaire	328S	Classe à horaire aménagé musique
Enseignant(e) en unité pédagogique pour élèves allophones (IEEL initiation étrangers élémentaire)			
Enseignant(e) maître formateur pour formation initiale			
Enseignant(e) spécialisé(e) en unité d'enseignement et/ou itinérant	NEVERS Blaise Pascal Prim application UEEA autisme (antenne IME Clamecy)	1011J	Troubles du spectre de l'autisme
	NEVERS CMPP	634Z	
	NEVERS école spécialisée établissement hospitalier	750A	
	NEVERS Hôpital de jour	975V	
	NEVERS Maison d'arrêt*	926S	Milieu pénitentiaire
	SAINT ÉLOI Prim UEMA autisme		Troubles d
	VARENNES VAUZELLES Pauline Kergomard Maternelle UEMA	994R	Troubles du spectre
	autisme (antenne IME Clamecy)		de l'autisme

^{*} poste du second degré ouvert à des personnels 1^{er} degré ou 2nd degré ** poste proposé au mouvement interdépartemental POP